



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/499
10 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 10 JUIN 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué de presse publié par le Ministère des affaires étrangères de l'État d'Érythrée le 10 juin 1998, en réponse à l'allégation non fondée de l'Éthiopie selon laquelle l'Érythrée aurait expulsé des ressortissants éthiopiens du pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS

ANNEXE

Communiqué de presse publié par le Ministère des affaires
étrangères de l'Érythrée le 10 juin 1998

L'Érythrée n'a pas expulsé d'Éthiopiens du pays

Le Gouvernement éthiopien a prétendu dans un communiqué de presse publié par son Ministère des affaires étrangères hier, 9 juin 1998, que "l'Érythrée [avait] expulsé 3 000 Éthiopiens du pays". Inventée de toutes pièces, cette allégation sans fondement vise apparemment à obtenir l'appui de la population en faveur de la guerre déclarée par l'Éthiopie à l'Érythrée en attisant la haine des Éthiopiens.

Plus de 100 000 Éthiopiens résident en Érythrée où ils continuent de mener une vie normale, sans avoir à souffrir des représailles d'aucune sorte du fait de la crise actuelle. Cela étant, au moment où tous les étrangers vivant en Érythrée sont évacués d'Asmara par suite de la menace d'"une attaque aérienne imminente et sans distinction" dirigée par l'Éthiopie contre la capitale, il ne serait pas surprenant que certains Éthiopiens veuillent quitter le pays de leur plein gré.
